



Dossier administrative pour une école

Par **barbara38**, le **26/01/2009** à **15:34**

Bonjour

Je me permets de vous écrire, car ma fille a été reconnue par mon ex conjoint qui n'est pas son père biologique. Depuis notre séparation en 1995 nous avons demandé en accord qu'il ne verse aucune pension alimentaire en accord devant le juge, depuis il ne l'a jamais revue. À l'heure actuelle ma fille désire rentrer à l'école des pupilles de l'air et pour ce dossier celui-ci doit remplir une partie du dossier et son accord.

Depuis bien les années passées je lui avais demandé d'annuler sa reconnaissance, mais il s'y est toujours opposé.

Ma fille a 16 ANS, désire vraiment rentrer dans cette école, mais sans accord des deux parents son dossier sera refusé, pourriez-vous me dire ce que je peux administrativement afin que le dossier soit retenu même si mon ex conjoint refuse de le remplir.

Merçi

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **17:52**

Bonjour,

Je pense que la meilleure solution pour vous serait de saisir le Juge aux Affaires Familiales en recommandant AR auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander d'enlever l'autorité parentale à votre ex compagnon, dans la mesure où il ne voit plus votre fille depuis 1995 et que de ce fait, cette dernière rencontre des problèmes, comme par exemple, ce dossier qui doit être signé par les deux parents.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement